

Association Jamais ABOU de souffle

6, En Nicolairue. 57000 METZ
contact.abou@club-internet.fr
06 82 79 84 84

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2007, 14h30.

Après un déjeuner pris en commun au restaurant du SMEC Tennis, Longeville-lès-Metz, la première assemblée générale de l'association débute à 15h00 par la signature de la feuille de présence.

Sur les 43 membres de l'association à jour de leur cotisation, 31 sont présents ou représentés (soit 72%). Le quorum pour que l'assemblée puisse délibérer valablement étant de 22, celui-ci est donc largement atteint.

Le président remercie les membres de l'association pour leur présence à cette première assemblée générale. Conformément aux statuts, il assure la présidence de cette AG. Il procède à la lecture de l'ordre du jour.

Camille SCHMITT est élue secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Rapport sur la gestion et situation financière de l'association : année 2006.

L'association a débuté ses actions à Bamako en août 2006. La première action entreprise a été la réfection des 6 salles de classe de l'école Sigi Ja pour un montant de 5300 €. A partir de la rentrée scolaire, les frais de scolarité de 34 enfants de cette même école ont été pris en charge par l'association (300 € ont été remis au directeur de l'école pour les frais de scolarité du 1^{er} trimestre 2006-2007). L'opération continue bien évidemment sur l'exercice 2007, avec les 2^e et 3^e trimestre de l'année scolaire 2006-2007.

L'association aurait aimé permettre à davantage d'enfants non encore scolarisés de bénéficier de ce soutien, mais face à des situations familiales non vérifiables - de nombreux enfants se sont présentés, mais selon le directeur de l'école et Moustapha, correspondant sur place, leurs parents ont les moyens financiers de supporter la charge des frais de scolarité - , l'opération a été stoppée pour cette année en ce qui concerne le nombre d'enfants pris en charge.

Le président rappelle que toutes les sommes recueillies par l'association (dons ou cotisations) sont intégralement investies dans des actions à Bamako. Les frais administratifs incompressibles sont pris en charge en totalité par les membres fondateurs.

2. Rapport des vérificateurs aux comptes

Ce rapport, élaboré par Marie-Gabrielle et Christine CHERON, est annexé en fin de compte-rendu.

3. Quitus donné au comité de direction pour sa gestion

Résolution proposée : les membres de l'association donnent quitus au comité de direction pour sa gestion.

Résolution adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

4. Approbation des comptes de l'exercice 2006

Résolution proposée : les membres de l'association approuvent les comptes 2006.

Résolution adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

5. Présentation du projet de construction de l'école Joseph Ki Zerbo

L'école Joseph Ki-Zerbo, située dans le quartier Djikoroni Para, est propriétaire d'un terrain sur lequel elle souhaite, depuis 1996, faire construire une école. Faute de moyens financiers, ceci n'a jamais pu être réalisé, et le directeur loue pour l'instant une maison familiale dont les différentes pièces ont été transformées en salles de classe. Les pièces de cette maison sont maintenant trop exiguës, et deux salles ont dû être installées en plein air. Le principe du financement de la construction de cette école a été accepté par le comité lors de sa réunion du 04/01/07.

Le comité a travaillé depuis novembre sur un premier projet qui finalement a été abandonné car les devis et les plans sont apparus comme « fantaisistes ».

Le projet actuel est plus cohérent au point de vue architectural, d'un montant sensiblement équivalent, mais incluant davantage d'éléments de confort (ensembles de climatisation, ventilateurs, toilettes...).

Voir plan et devis en annexe.

La construction de l'école sera réalisée sur deux exercices budgétaires.

De la même manière, la participation de l'association au financement de cette école est prévue sur les années 2007 et 2008.

6. Vote du budget 2007

Le budget 2007 tient compte des opérations suivantes :

- parrainage de la scolarité pour les 2^e et 3^e trimestre 2006-2007, ainsi que pour le 1^{er} trimestre 2007-2008.
- construction du rez de chaussée de l'école Joseph Ki-Zerbo.

Il s'agit pour l'association de trouver les partenaires financiers pour le projet de construction de l'école Joseph Ki Zerbo.

Philippe SCHMITT annonce la promesse (reçue deux jours avant l'AG) d'un don de 8000€ en juin 2007 de la part de la Fondation Cécile Barbier de La Serre, déjà partenaire de l'association en 2006.

Le comité de direction est à ce jour en négociation avec d'autres groupes, fondations et clubs:

- Fondation AIR FRANCE : réponse en juin 2007.
- Fondation VEOLIA : projet soumis au comité de sélection de cette Fondation de 03/04/07.
- Lions' Club de Metz
- Groupe ACCOR : retour probable par l'intermédiaire du Sofitel Bamako.

Pour sa part, la Fondation Orange ne donnera pas suite à notre demande de subvention, car elle soutient déjà ce type d'actions au Mali.

A ce jour, il manque 24.000€ sur les 47.500 € du budget 2007.

La campagne de recherche de dons auprès des particuliers débutera en avril, sous la forme d'un numéro spécial d'ALPHABOU.

Résolution proposée : les membres de l'association approuvent le budget 2007, incluant la poursuite du parrainage de la scolarité d'enfants défavorisés et la construction du rez-de-chaussée de l'école Joseph Ki Zerbo.

Après délibération, la résolution est présentée sous la forme suivante :

les membres de l'association approuvent le budget 2007, incluant la poursuite du parrainage de la scolarité d'enfants défavorisés et la construction du rez-de-chaussée de l'école Joseph Ki Zerbo, en fonction des disponibilités financières.

Résolution adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

7. Création d'une fonction de chargé des relations avec les administrations et organismes officiels maliens.

Le bureau propose la création d'un poste de chargé des relations avec les administrations et organismes officiels maliens.

Résolution proposée : les membres de l'association décident de créer une fonction de chargé des relations avec les administrations et organismes officiels maliens.

Résolution adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

8. Election à la fonction de chargé des relations avec les administrations et organismes officiels maliens.

Candidat à ce poste :

Jérémie KONE, 56 ans, français d'origine malienne, exerce la profession de chirurgien. Il est également consultant en chirurgie internationale, membre du TOKTEN (transfer of knowledge through expatriate nationals) , et finalise actuellement la construction à Bamako d'une clinique privée comprenant 24 blocs opératoires (projet de 250 millions €). Il séjourne en moyenne 15 jours toutes les 6 semaines à Bamako, et a de très nombreuses relations dans les milieux officiels et politiques au Mali.

Philippe, dans le cadre de son activité d'instructeur en aéro-club, a fait la connaissance de Jérémie en 1985, puis l'a perdu de vue en 1990. Après plusieurs recherches sur internet, le contact a été rétabli en janvier 2007.

Jérémie est membre de l'association depuis cette date.

Jérémie se propose de faire profiter l'association de son expérience, qui facilitera les démarches de l'association auprès des organismes officiels et autorités locales.

Après un tour de table, Jérémie KONE est le seul candidat à ce poste.

Résolution proposée : M. Jérémie KONE est élu à la fonction de chargé des relations avec les administrations et organismes officiels maliens.

Résolution adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

9. Election à la fonction de vérificateurs aux comptes.

Selon l'article 20 des statuts de l'association, les comptes tenus par le trésorier sont vérifiés annuellement par les vérificateurs aux comptes

qui doivent présenter lors de l'assemblée générale ordinaire leurs rapports écrits sur leurs opérations de vérification. Ils sont élus pour 1 an par l'assemblée générale ordinaire. Ils sont rééligibles. Leur nombre est de deux.

Mme Aurélie BAUER et M. Jean-Charles BARROIS proposent leur candidature à ce poste.

Résolution proposée : Mme Aurélie BAUER et M. Jean-Charles BARROIS sont élus à la fonction de vérificateurs aux comptes.

Résolution adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

10. Divers.

Pascale SCHMITT informe l'assemblée de l'avancement du jumelage entre Sigi Ja et l'école de Fey/Marieulles.

Après un premier échange de dessins, les écoliers messins ont envoyé des photos de classes et des photos personnelles, ainsi que des lettres adressées individuellement à chaque enfant de Sigi Ja.

Début mars, les écoliers de Fey et Marieulles ont reçu individuellement les réponses des enfants de Sigi Ja.

Le courrier est remis dans chaque école par un membre de l'association ; la même joie se lit sur les visages des enfants de Sigi Ja comme sur les visages des enfants de Fey et Marieulles.

Le transport vers Sigi Ja de manuels scolaires est abandonné, car nous constatons que ces livres ne sont pas utilisés, bien que les instituteurs nous les aient demandés. Il est vrai que les programmes scolaires sont différents ; les instituteurs préfèrent utiliser peu de manuels, mais « coller » au programme.

L'achat sur place de manuels scolaires conformes au programme est envisagé pour la rentrée scolaire 2007.

Pour leur part, les livres de bibliothèque rencontrent un vif succès auprès des enfants. Sigi Ja commence à organiser le prêt de ces livres selon les principes d'une bibliothèque (livres répertoriés, numérotés, emprunt consigné dans un registre).

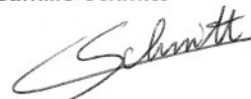
Un ordinateur portable a été offert par M. Jacques NEVIN aux instituteurs de Sigi Ja qui en avaient exprimé le besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale se termine à 17h00.

Le Président
Philippe Schmitt



La Secrétaire de séance
Camille Schmitt



Fait à Metz le 27 février,

En tant que vérificateurs aux comptes, nous avons décelé une minime erreur de répartition des comptes : 10 cents étant attribués aux fournitures scolaires au lieu de l'être aux frais administratifs. Cette faute corrigée, nous avons vérifié que les frais administratifs étaient pris en charge dans leur totalité par les contributions des membres fondateurs : un euro versé à l'association par un donateur est donc réellement un euro investi sur le terrain.

Le travail fourni par le président de l'association Abou de souffle et ses collaborateurs est donc des plus sérieux et transparents.

